

SAS SUNOLOGY

représentée par MORNE Eric

1 Chemin de la Chatterie

44800 Saint-Herblain

SAINT-GEORGES-LES-BAINS, le 19 OCT. 2026

N/Réf. : DP00724026A0055

Objet : Non opposition à une déclaration préalable

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une déclaration préalable n°DP00724026A0055 enregistrée le 07/10/2026 pour un projet de panneaux photovoltaïques situé au 256 Chemin du 19 Mars 1962 à SAINT-GEORGES-LES-BAINS (parcelle cadastrée ZH-0251).

Le service instructeur a procédé à l'instruction de votre dossier. Il s'avère que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Le délai d'instruction de votre déclaration préalable est d'un mois conformément au code de l'urbanisme.

Ainsi, à compter du 08/11/2026, vous bénéficierez d'une décision tacite.

Vous pourrez commencer les travaux après avoir installé sur le terrain, dès cette date de décision et pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours des tiers dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'un affichage continu et régulier sur le terrain.

Le dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), ci-jointe, avant l'expiration de ce délai ne purge pas ce risque de recours.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,



Pour le Maire et par délégation
Adjoint chargé de l'Urbanisme
Roger MAZOYER

Geneviève PEYRARD

